



CCAS DE CASTELGINEST

31780 CASTELGINEST

05.61.37.75.33/05.61.37.75.49

ccas@mairie-castelginest.fr

SERVICE DE TRANSPORT REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

(Approuvé par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/06/2024)

ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT :

Soucieux du bien-être de ses administrés, Monsieur le maire, **Grégoire CARNEIRO**, par le biais du CCAS de CASTELGINEST met à disposition un transport en véhicule léger.

Ce service est à destination des personnes âgées de **plus de 65 ans** résidant sur la commune de Castelginest pour leur déplacement dans un périmètre défini (Aucamville, Castelginest, St. Alban).

Le but principal de ce transport est de faciliter les déplacements des personnes âgées.

Ce service est effectué **à titre gracieux**.

Pour tout déplacement de la vie courante, le CCAS de Castelginest à travers ce service offre à ses administrés la possibilité de se déplacer quotidiennement et ainsi leur permettre de garder du lien social.

Ce service n'est pas utilisable pour le transport de personne en perte d'autonomie physique ou psychique ou à mobilité réduite nécessitant une aide à la marche.

Le service prend en charge les administrés à leur porte pour les déposer au lieu convenu lors de la prise de rendez-vous. Le véhicule de service peut être amené à transporter plusieurs personnes en même temps.

ARTICLE 2 : LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

Le service exige de respecter les horaires établis par le CCAS comme suit :

LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Aucune prise en charge ne sera effectuée **passer 16h45**, seuls les **retours prévus** seront pris en charge.

Les personnes souhaitant le transport devront s'inscrire par téléphone auprès du secrétariat du CCAS 24H minimum avant la date.

Pour toute demande de transport, l'administré devra préciser son nom, son adresse, ses coordonnées téléphoniques et le lieu auquel il veut se rendre ainsi que la date, le lieu et l'heure.

Aucune réservation ou annulation ne sera enregistrée par le chauffeur.

Il est à noter que le service ne fonctionne pas les jours fériés.

ARTICLE 3 : MODALITE DE TRANSPORT :

Dans la mesure du possible les personnes bénéficiaires seront prises en charge sur le domaine public en un point sécurisé, au plus proche de chez eux.

D'autre part avant toute prise en charge, l'usager se doit d'avoir transmis son attestation complétée d'utilisation de service.

Le chauffeur n'est pas autorisé à procéder au portage au domicile du bénéficiaire des marchandises achetées.

ARTICLE 4 : COMPORTEMENT DES USAGERS :

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, conformément à la législation en vigueur. **La courtoisie avec le chauffeur** est de rigueur tout comme avec les autres passagers. Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux personnes dans le véhicule. Le CCAS se dégage de toute responsabilité en cas de chute aux points de ramassage.

Lors de transports pour des rendez-vous médicaux (Kiné), les personnes doivent se munir d'une serviette afin de respecter les mesures d'hygiène.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans le véhicule. Il est interdit de fumer ou vapoter dans le véhicule ; de jeter des détritrus par les fenêtres, de faire usage d'appareils ou d'instruments sonores, de transporter des matières dangereuses (ex : gaz...)

Tout comportement agressif, irrespectueux ou contrevenant aux dispositions du présent règlement, pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive du service.

ARTICLE 5 : INFORMATION AU PUBLIC :

Le présent règlement sera mis à disposition dans le véhicule.

Le présent règlement devra être signé par tous les bénéficiaires de ce service ainsi que l'autorisation.

Les bénéficiaires peuvent faire part à tous moments de leurs remarques et suggestions auprès du CCAS.

Par Téléphone au : 05.61.37.75.33/ 05.61.37.75.49

Par mail au : ccas@mairie-castelginest.fr

ARTICLE 6 : INFORMATION DEMANDÉE AUX BÉNÉFICIAIRES :

Les informations demandées sur la fiche de demande de transport à la personne de la commune de Castelginest sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation du transport. Les destinataires de ces données sont les services municipaux du CCAS de Castelginest. Les durées de conservation de ces données à caractère personnel respectent les normes réglementaires applicables. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de leurs données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée.

ARTICLE 7 : LES RECOMMANDATIONS :


Il est demandé aux personnes d'informer le CCAS de tout changement de domicile, de numéro de téléphone ou de situation.

Les personnes prennent l'engagement de se conformer au présent règlement.

Ce règlement de fonctionnement est adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17/06/2024.

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Grégoire CARNEIRO
Président du CCAS (Haute-Garonne)





CCAS DE CASTELGINEST

7 rue de l'Escarpe

31780 CASTELGINEST

05.61.37.75.33/05.61.37.75.49

ccas@mairie-castelginest.fr

FICHE DE DEMANDE DE TRANSPORT A LA PERSONNE
DE LA COMMUNE DE CASTELGINEST

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....

Domicilié(e) au

.....

N° Tel :

Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du service
transport de la commune de Castelginest et demande à en bénéficier.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Lien de parenté :

N°Tel:

Fait à Castelginest

SIGNATURE :

